



Mairie de
Gretz-Armainvilliers

Envoyé en préfecture le 07/12/2020

Reçu en préfecture le 07/12/2020

Affiché le 25/11/2020



ID : 077-217702158-20201124-02020_66-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Conseil municipal du 24 novembre 2020

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 26	Conseillers absents : 1
Conseillers ayant donné pouvoir : 2	Votants : 28	

Date de la convocation : 16 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 24 novembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de la Culture et des Loisirs, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GARCIA ROBIN, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Mylène ROUSSEL

Étaient présents les conseillers municipaux ci-après :

Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul - MONGIN Claude - SPRUTTA-BOURGES Nathalie - GIOVANNONI Patrick - LENOIR Isabelle - MASSON Isabelle - SEVESTE Arnaud - DA SILVA PEREIRA Harmonie - ROUSSEL Mylène - DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique - BOURSIEZ Frédéric - LALLEMANT Sylvie - RENAUDET Denis DANSOU Viviane - OFFROY Patrick - CRISINEL Morgane - CHOLLET Philippe - BENARD Sandie - HASCOET Alexandre - ALBU Angélique - VACHER Gérard.

Formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir :

M. BOURDEILLE Christian à Mme LENOIR Isabelle
M. USSEGLIO-VIRETTA Guy à M. BENOIT Dominique

Était absent : M. MATHEROT Olivier

DÉLIBÉRATION N° 02020_66

GTO rugby centre 77 : demande de subvention de fonctionnement exceptionnelle

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la demande de subvention exceptionnelle présentée par le GTO rugby centre 77 motivée par le maintien au niveau fédérale 3 de l'équipe seniors pour la saison sportive 2020/2021 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le courrier de demande de subvention exceptionnelle adressé par les dirigeants du GTO rugby centre 77 à la commune en date du 15 septembre 2020 ;

Considérant l'intérêt pour la commune d'accompagner la performance sportive de ce club bien implanté dans le paysage associatif du territoire ;

Considérant que les activités de cette association relèvent des actions que la commune peut légalement soutenir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,



Décide d'accorder au *GTO rugby centre 77*, au titre de la saison sportive 2020/2021, une subvention de fonctionnement exceptionnelle d'un montant de 4 000 euros ;

Dit que cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul GARCIA ROBIN

